



## Vente véhicule divorce

-----  
Par Aaa33

Bonjour,

Je suis marié depuis 10 ans, mais le 01/03 suite au violence de mon mari j'ai quitté le logement pour me réfugié chez mes parents. J'ai porté plainte le 02/03.

Le 25/03 j'ai entamé la procédure de divorce.

Cependant, mon mari a vendu sa voiture d'une valeur de 17000? le 15/03, sachant que j'avais pris la décision de divorcer.

Il l'avait acheté il y a seulement quelques mois.

Est-ce que je pourrais récupérer la moitié de la valeur du véhicule?

Je doit me tourner vers mon avocat ou porter plainte?

( si je n'ai pas de preuve papier à part la carte grise c'est grave?)

Merci de votre attention

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Cela va dépendre de si ce véhicule était un bien commun ou un bien propre de votre mari, et de ce qu'il a fait de l'argent.

Même si la voiture était un bien commun, il n'y a pas lieu de déposer plainte contre votre mari, la vendre n'était pas un délit.

Vous devez en effet vous tourner vers votre avocat.